

RAPPORT TRIMESTRIEL

JANVIER-MARS 2020



La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds et le benzène.

Suite à des contraintes d'approvisionnement et de logistique, les mesures du benzène n'ont pas pu être réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2020, elles ont été réalisées début Avril. Les résultats seront donc présentés dans le prochain rapport trimestriel.

Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

>> Poussières PM₁₀

Le premier trimestre de l'année a été touché par des brumes de sables en provenance du Sahara. Du 1^{er} Janvier au 31 Mars, 24 jours de dépassements ont été constatés sur l'île de Cayenne.



Brumes de sables sur Cayenne et Remire, le 28/01/2020



Le savez-vous ?

L'indice de la qualité de l'air ATMO prend en compte 4 polluants, donnant lieu chacun à sous-indice. La valeur maximale des sous-indices conditionne l'indice ATMO.

Ces polluants sont :

- ◆ Les particules fines PM₁₀ ;
- ◆ Le dioxyde d'azote NO₂ ;
- ◆ L'Ozone O₃ ;
- ◆ Le dioxyde de soufre SO₂.

La réglementation définit 2 seuils de dépassements pour les particules fines PM₁₀ :

- Le **Seuil d'information et de recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à 50 µg/m³ ;
- Le **seuil d'alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à 80 µg/m³.

Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos trois stations est en dépassement.

Au courant du 1^{er} trimestre 2020, 14 jours de dépassement du SIR et 10 sur SA ont été constatés sur l'île de Cayenne et 12 jours de dépassements du SIR et 9 du SA sur Kourou.

La concentration journalière moyenne et maximale sur le trimestre est précisée dans le tableau ci-dessous :

	Cayenne	Matoury	Kourou
Moyenne journalière en µg/m³	40,3	40,3	41,0
Maximum journalier observé (µg/m³)	129,7	123,5	135,4

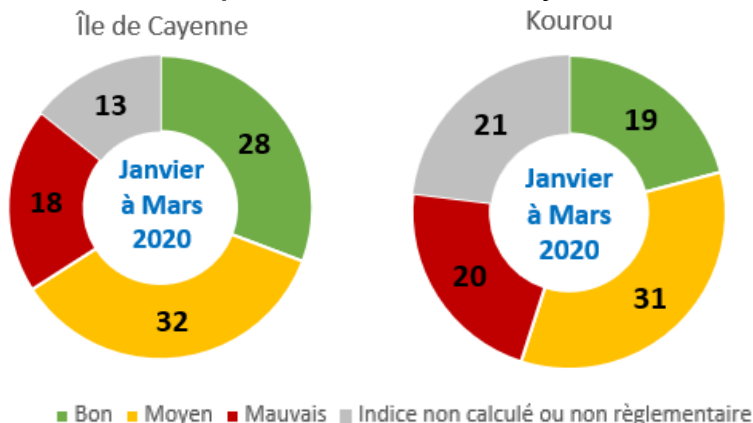
Sur la période du 1^{er} Janvier au 31 mars 2020, les indices ATMO (île de Cayenne) et IQA (Kourou) observés sont principalement moyens à mauvais.

Cela témoigne d'une qualité de de l'air dégradée et est en lien direct avec les apports en particules fines des brumes de sables en provenance du Sahara.



La répartition des indices ATMO est présentée ci-dessous, en nombre de jours.
Certains indices ATMO ou IQA n'ont pas pu être calculés ou ne sont pas réglementaires sur la période (dysfonctionnements sur les analyseurs, pannes de courant ou défaut de transmission).

Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours – Janvier à Mars 2020



➤ **Métaux lourds**

La surveillance des métaux lourds est réglementaire.
Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur haut débit puis envoyés en laboratoire pour analyses.

Les analyses différées réalisées au droit de la station péri-urbaine de Matoury, « Kalou », ont mis en évidence les résultats suivants.

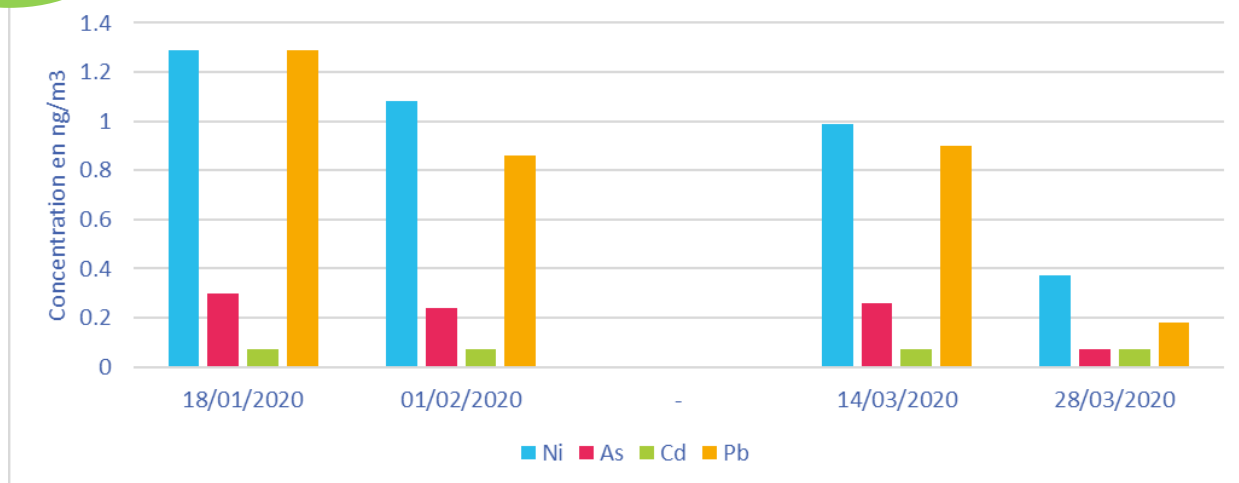
Rappel des valeurs cibles :

- Arsenic 6 ng/m³
- Nickel 20 ng/m³
- Cadmium 5 ng/m³
- Plomb 500 ng/m³

L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires.

KALOU

Concentrations en métaux lourds Janvier-Mars 2020



Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>

Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».



Le bilan des épisodes de pollutions de l'année 2019 y est en ligne !

